



« J'aimerais devenir député.

Que dois-je savoir?



## Admissibilité

Vous pouvez vous présenter aux élections si vous :

- êtes citoyen canadien;
- avez 18 ans ou plus;
- résidez aux TNO depuis douze mois consécutifs.



## Acte de candidature

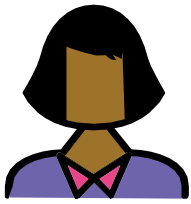
- Les actes de candidature doivent être déposés auprès du directeur du scrutin de la circonscription dans laquelle vous voulez vous présenter.
- Vous devez obtenir l'appui de 15 électeurs de la circonscription visée pour vous mettre en candidature.
- Un cautionnement de 200 \$ est exigé.



## Échéance

- Vous devez déposer votre acte de candidature avant **14 h** le

**vendredi 8 septembre 2023.**



## Agent officiel

Vous devez avoir un agent officiel chargé de gérer les finances et les dons de votre campagne et de déposer votre rapport financier auprès d'Élections TNO après l'élection.

Un agent officiel ne peut être un candidat, un membre du personnel électoral ou un employé du GTNO.



## Activités de campagne

Une fois que le directeur du scrutin a accepté votre acte de candidature, vous pouvez commencer à faire campagne et à recueillir des fonds.

Vos affiches électorales doivent comporter vos coordonnées et être autorisées par l'agent officiel.



## Dépenses

Vous pouvez dépenser un maximum de 30 000 \$ pour votre campagne.

Si vous dépensez votre propre argent et que vous n'êtes pas remboursé par des dons, vous pourriez avoir droit à un remboursement pouvant aller jusqu'à 3 000 \$.

## Rapport financier du candidat

- Votre agent officiel est tenu de déposer un rapport financier complet auprès d'Élections TNO dans les 45 jours ouvrables suivant l'élection.
- Ne pas déposer de rapport constitue une infraction passible d'une amende automatique de 500 \$, plus 50 \$ par jour de retard supplémentaire.

## Des questions?

Contactez Élections TNO :

[info@electionsnwt.ca](mailto:info@electionsnwt.ca)

Sans frais : 1-844-767-9100

[www.electionsnwt.ca/fr](http://www.electionsnwt.ca/fr)



Rapport financier

